



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2023135

Le Maire du Fousseret,

Vu la demande d'autorisation de tirer un **FEU D'ARTIFICE** le **DIMANCHE 06 AOÛT 2023**, présentée par Monsieur DAURE Lucas, Président du Comité des Fêtes du FOUSSERET, en date du 18 Juillet 2023,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur DAURE Lucas, Président du Comité des Fêtes est autorisé à organiser un tir de feu d'artifice le DIMANCHE 06 AOÛT 2023, au terrain de Football, 26 rue du Château d'Eau, à partir de 21 heures 30, en respectant les dispositions relatives à la circulaire ministérielle du 28 Avril 1986, ainsi que celles du décret n° 90-896 du 1er Octobre 1990.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Groupement de CAZERES,
Monsieur le Président du Comité des Fêtes,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Fousseret,
le 18 Juillet 2023

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE